

Consignes de notation
AMÉNAGEMENT
quartier

A - GÉNÉRALITÉS

Le but est de définir le profil de développement durable d'un quartier ou d'un espace public et d'attribuer une note globale.

B - NOTATION

Afin de faciliter la notation, une **colonne "Note"** a été ajoutée sur le dossier de candidature à côté des paragraphes à évaluer (rq : certaines notes sont à attribuer pour un ensemble de lignes).

Chaque critère est **évalué** sur une échelle allant de 0 (non traité) à 3 (exemplaire) en fonction de la pertinence de la réponse et des choix.

Base de la notation :

- 0 non traité / non renseigné
- 1 standard / niveau réglementaire
- 2 intéressant / dépassant le niveau réglementaire
- 3 exemplaire / innovant

La note à attribuer au critère doit **prendre en compte l'ensemble du dossier** (ex: si le paragraphe "qualité de l'air extérieur" n'a pas été rempli alors que le paragraphe " choix des produits et matériaux d'aménagement " laisse présumer du choix de matériaux sains, une note de 2 ou 3 peut être attribuée).

En fonction du contexte de l'opération (ex: réhabilitation), **certains critères peuvent ne pas avoir été traités** pour des raisons justifiées. Dans ce cas, appliquer la note 1 afin de ne ni pénaliser le dossier, ni l'avantager.

N'hésitez pas à **remplir la partie « commentaires »** afin d'argumenter la note qui a été attribuée.

Eviter les termes génériques et décrire de manière détaillée les points positifs de l'opération.

Exemples:

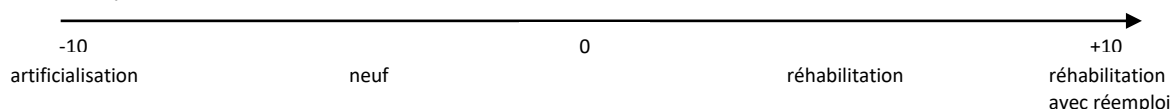
- *"Conception intelligente sur la parcelle": pourquoi elle est intelligente?*
- *"Choix de matériaux biosourcés": préciser quoi et pour quelle partie*
- *"pratique de vélo encouragée": comment? local vélo? primes? achats de vélos pour les employés ?*
- *"projet humble et généreux" : pourquoi?*
- *"Valorisation du patrimoine bâti existant avec approche environnementale" : en quoi consiste cet approche environnementale?*
- *" Confort visuel et acoustique" : en quoi consiste ce confort ?*

C - CRITÈRES

Pour chaque critère, se reporter aux paragraphes correspondants dans le dossier de candidature. Une description des points à évaluer par critère est détaillée ci-dessous.

D – PONDÉRATION

- **Bonus/Malus :** Afin de ne pas perdre la vision globale sur l'opération et d'évaluer la pertinence de celle-ci en fonction du contexte, un bonus (entre 0 et 10 points) ou un malus (entre 0 et -10 points) peut être attribué. Cette pondération devra être argumentée.
- **Bonus/Malus artificialisation/construction/rénovation :** Afin de mettre en valeur les opérations de rénovation, réhabilitation ou restructuration et/ou ayant eu recours au réemploi, un bonus (entre 0 et 10 points) ou un malus (entre 0 et -10 points) sera attribué.



1. MANAGEMENT DE L'OPERATION

Optimiser l'effort de développement durable de l'opération par :

- 1) le **pilotage** de l'opération
 - définition des objectifs et planification du projet
 - choix et formation des intervenants d'un point de vue développement durable
 - prescriptions de développement durable dans les pièces contractuelles et cahiers des charges
 - respect et adaptation réglementaires (ex : modification du PLU)
- 2) la **participation et la concertation** entre les acteurs du projet et les futurs usagers et gestionnaires (aménageurs, urbanistes, collectivités, architectes, entreprises, bureaux d'étude, paysagistes, habitants, usagers, gestionnaires) + sensibilisation des usagers / gestionnaires, et en quoi cela a nourri le projet
- 3) **l'évaluation et le suivi** de la performance de l'opération en termes de développement durable (réalisation d'une étude d'impact environnementale, obtention d'une certification ou d'un label, suivi d'une démarche libre d'aménagement durable, suivi d'indicateurs, recrutement d'un AMO chargé de ce suivi, bilan)

2. ASSURER L'INTEGRATION ET LA COHERENCE DU QUARTIER AVEC LE TISSU URBAIN ET LES AUTRES ECHELLES DU TERRITOIRE

- 4) **Territoires et contexte local**
 - Cohérence avec l'agglomération et le territoire : assurer l'intégration de l'opération avec les échelles plus larges (quartier, ville, communauté de communes) et la politique globale, les stratégies de planification (Agenda 21, Plan Climat, SCOT, PLU, PADD, PLH, PDU...).
 - Intégration urbaine et interfaces avec le tissu existant : aménager la parcelle en fonction des besoins du site (transport public, rues, chemins pédestres, voies cyclables, stationnement, garage à vélo, espaces communs extérieurs, interfaces avec le tissu existant, acheminement des marchandises), conserver et mettre en valeur, voire prolonger les éléments valorisants qui donnent au lieu sa spécificité.
 - Interactions et complémentarités : contrôler les impacts du projet de développement sur le tissu avoisinant (fonctions des bâtiments ou des espaces publics en complémentarité ou en concurrence avec les quartiers ou espaces voisins ?).
- 5) **Choix du site** : favoriser la réhabilitation (des friches notamment) plutôt que l'étalement urbain (voir information concernant l'artificialisation au point « 2. Renseignements généraux sur l'opération »).
- 6) **Densité**
 - Compacité et densité pour une utilisation économe de l'espace : privilégier la compacité des bâtiments et des éléments urbains.
 - Equilibre entre les espaces bâtis et les espaces libres et gestion des emprises : assurer une densité adéquate en n'adoptant pas une compacité excessive qui pourrait nuire à la qualité des ambiances.
- 7) **Mobilité et accessibilité**
 - Désenclavement et accessibilité au site, aux bâtiments et aux espaces publics : faciliter l'accès pour les usagers et notamment les personnes à mobilité réduite, ainsi que les accès pour la maintenance.
 - Gestion des déplacements, des stationnements et des livraisons : prévoir les acheminements et stationnements sans promouvoir l'usage de la voiture.
 - Développement des modes de transports doux : favoriser les transports propres par une localisation adaptée et une gestion des raccordements de circulation (cheminement, pistes cyclables, arrêt de bus, services de proximité, covoiturage...).
 - Maîtrise de la pollution atmosphérique et sonore : réduire les nuisances générées par les transports et ayant un impact négatif sur la santé et sur la qualité de vie.
- 8) **Patrimoine, paysage et identité**
 - Valorisation du patrimoine urbain/rural, architectural et culturel : protéger et mettre en valeur les éléments du patrimoine, s'appuyer sur la singularité de l'histoire, du climat et de la culture pour concevoir ; optimiser la qualité des vues ; faire participer les habitants et les usagers à la construction de l'image du lieu.
 - Valorisation du patrimoine naturel : préserver la diversité des paysages et intégrer l'opération dans le paysage, s'appuyer sur la singularité de la géographie, exploiter le végétal et l'eau comme éléments paysagers.
 - Architecture/aménagement adapté et alternative à la standardisation : traiter les interfaces et les espaces intermédiaires, éviter la standardisation des espaces et de l'architecture, diversifier les formes et les fonctions.

9) Adaptabilité et évolutivité

- Adaptation au changement climatique : adapter l'opération aux risques climatiques (inondations, tempêtes, canicules, grands froids, tremblements de terre, glissements de terrain, retrait/gonflement des sols argileux...).
- Approche prospective pour anticiper les besoins futurs : anticiper les évolutions démographiques et les évolutions des usages des espaces dans le temps ; permettre les usages multiples des aménagements et des bâtiments, prévoir la réversibilité des aménagements, éviter l'enclavement du projet ; prévoir les extensions et reconversions futures.

3. PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET FAVORISER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DE L'AMENAGEMENT

10) Eau

- Eaux pluviales : gérer les eaux pluviales (perméabilité du sol, rétention en cas de forte pluie et prévention du risque d'inondation, récupération et utilisation des eaux pluviales, toiture végétalisée, déconnexion des eaux de toiture).
- Eaux usées et assainissement : limiter l'impact sur l'environnement (pollution des nappes et des rivières), gestion alternative des eaux usées (traitement phytosanitaire, lagunage, toilettes sèches...).
- Cycle de l'eau : assurer la protection de la ressource en eau, préserver les eaux souterraines.
- Eau potable : garantir la qualité et la quantité de la ressource en eau, installer des équipements et des aménagements extérieurs (dont la végétation) économes en consommation d'eau potable, maintenir les réseaux, sensibiliser les usagers, suivre les consommations.

11) Sols

Maîtriser les pollutions potentielles du sol : réaliser une étude de sols, dépolluer si nécessaire, prendre les précautions nécessaires pour éviter les pollutions.

12) Energie et climat

- Mode d'approvisionnement en énergie à l'échelle du quartier : choisir le mode d'approvisionnement et le réseau de distribution le plus pertinent, diversifier les sources d'énergie.
- Efficacité énergétique : limiter la consommation énergétique des bâtiments et des équipements (éclairage public, etc.).
- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre en phase travaux d'aménagement et exploitation du site (utilisation d'un logiciel de simulation).
- Maîtrise et réduction des consommations énergétiques pendant l'exploitation : sensibiliser les personnes en charge de l'exploitation et les usagers.
- Développement des énergies renouvelables et auto-production.

13) Matériaux et équipements

- Choix des produits et matériaux d'aménagement : les optimiser en évaluant leurs impacts sur l'environnement sur l'ensemble de leur cycle de vie, leurs impacts sur la santé (favoriser les produits utilisant moins de ressources et générant moins de déchets, favoriser les filières locales et la réduction des transports).
- Mobilier urbain : le choisir en fonction de sa pertinence, son impact social, son moindre impact environnemental et sanitaire.
- Gestion optimisée des déblais et remblais.

14) Déchets

- Déchets de chantier : limitation, tri, stockage, collecte, valorisation, traitement et réemploi des déchets de chantier.
- Déchets d'usage : sensibilisation des usagers aux impacts des déchets, efficacité de la collecte, traitement et valorisation.

15) Ecosystèmes et biodiversité

- Préservation et régénération de la faune et de la flore : continuité, corridors écologiques, trames vertes et bleues, noires et brunes, urbanisme végétal...).
- Gestion durable des espaces verts : prise en compte des besoins en eau et en entretien (*périodicité et contraintes*), gestion différenciée, entretien écologique (*réduction des opérations de désherbage, réduction des consommations d'eau, choix d'espèces adaptées, paillage, permaculture, stratification végétale..*), etc.).

16) Santé

- Nuisances et atouts : prévenir les nuisances sonores, olfactives, visuelles, induites par le projet ou existantes pour les usagers (*note principalement sur l'exploitation et moins sur le chantier*) et favoriser le bien-être et la santé mentale.

- Qualité de l'air extérieur.
- Prévention de l'impact des risques naturels, technologiques et divers sur la santé : champs électromagnétiques, sites et sols pollués par l'usage, inondation, risques géologiques, sismiques, site SEVESO, stockage et transport de matières dangereuses, etc..

4. PROMOUVOIR UNE VIE SOCIALE DE PROXIMITE ET CONFORTER LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES

17) Economie du projet

- Marché : anticiper et encadrer l'impact économique de l'opération (inscrire le projet dans la dynamique de développement local).
- Investissement financier et coût global de l'opération : prendre en compte le coût des multiples études, concertations et diagnostics réalisés en amont du projet, raisonner en coût global pour évaluer les retours sur investissement et les bénéfices obtenus (ex : imposer des objectifs de résultats en matière de réduction/maîtrise des charges). La conception en coût global est la prise en compte, dès la phase d'investissement, de tous les coûts liés à un aménagement afin de parvenir à la combinaison la plus avantageuse des dépenses d'investissement, d'entretien et de fonctionnement pendant la vie de l'aménagement, avec pour objectif, l'optimisation du coût total : soit le coût global.
- Montage financier pour équilibrer le budget : assurer la pertinence du montage financier du projet, prévenir les risques financiers liés au projet, profiter des synergies pour limiter/partager les dépenses.
- Maîtrise foncière : phasage de l'opération dans les acquisitions foncières, les travaux et la commercialisation des parcelles.
- Prix de vente : correspondre au prix du marché local (*critère ne concernant pas les espaces publics*).

18) Fonctionnement social et mixité

- Programmation et fonctions de l'aménagement répondant aux enjeux du territoire : faire en sorte que le programme de l'aménagement prenne bien en compte les besoins du territoire et de ses habitants (ex : réponse au Plan Local de l'Habitat, différentes tailles de parcelles, habitat participatif).
- Mixité sociale, de genre et générationnelle : promouvoir le lien social en assurant notamment la présence d'équipements de proximité nécessaires à la vie sociale, permettre une mixité des classes sociales et des différentes tranches d'âge.
- Mixité et diversité fonctionnelle : faciliter la diversification des usages dans un même espace géographique (habitat, emploi, loisirs, commerce ; entreprises de taille différente, avec cibles différentes), favoriser la mixité aux échelles pertinentes (opération, parcelles, lots, bâtiments...), la mutualisation et l'évolutivité des espaces.

19) Ambiances et espaces publics

- Ambiances sonores, visuelles et hygrothermiques : améliorer ou permettre la qualité des espaces publics pour le confort des usagers (ex : prise en compte du vent, du soleil, de la pluie, du bruit, des vues, limiter l'échauffement de l'environnement en tenant compte des changements climatiques (îlot de chaleur urbain) (couleurs claires sur les façades, végétation...)).
- Sécurité publique : favoriser le sentiment de sécurité des usagers.
- Partage des espaces publics : faciliter les interactions sociales et les lieux de convivialité dans les espaces publics (animation, mixité...).

20) Insertion, formation et sensibilisation

- Sensibilisation des habitants existants et des futurs usagers sur les particularités du quartier (concernant le développement durable) et insertion des habitants dans la vie du quartier et des habitants des quartiers alentours (permettre le développement d'associations et d'initiatives locales, prévoir des espaces et des locaux pour accueillir les activités collectives).
- Insertion professionnelle des personnes en difficulté : développer des emplois de proximité et favoriser l'insertion professionnelle.
- Emergence de nouvelles compétences : mettre en place des mesures favorisant l'échange et le développement de compétences, favoriser la formation des acteurs du projet d'aménagement (ex : chantier-école...).

21) Attractivité, dynamiques économiques et filières locales

- Développement du tissu local d'entreprises : créer les conditions favorables à l'accueil d'entreprises (ex : offre de surface d'accueil pour les entreprises, équipements d'attractivité du secteur, accessibilité du site).
- Création ou renforcement de filières locales : favoriser l'accès aux usagers à des produits locaux respectueux de l'environnement, utiliser des produits disponibles localement pour la construction, renforcer les circuits courts, soutenir les filières d'énergies locales.